



DÉLIBÉRATION

du 19 décembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 DEC. 2023 Publiée, le 22 DEC. 2023 Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD) <u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : Marina LUCAS <u>Date de la convocation</u> : 13 décembre 2023
Délibération n°23.8.12	URBANISME - BÂTIMENTS <i>Avenant au marché de travaux de transformation d'un cabinet dentaire en cabinet médical – Lot 1 – démolitions – maçonneries - SAS BOISSEAU</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 20 septembre 2023 autorisant le Maire à signer le marché de travaux de transformation d'un cabinet dentaire en cabinet médical – lot 1 à 6. Elle souligne, s'agissant d'un programme portant réhabilitation d'un équipement existant (ancien cabinet dentaire), que des aléas de chantier peuvent survenir.

Plus particulièrement, concernant le lot n°1 du marché, il est nécessaire de prendre en compte les travaux suivants :

- Saignée cis sciage, fourreaux, reconstitution de dallage et percement de façade pour le déplacement du compteur électrique.

Le montant des travaux supplémentaires visés par le maître d'œuvre est de 1 670,00€ H.T. Le montant initial du lot 1 était de 13 600€ H.T. L'avenant représente donc 12,28% du montant initial. Le nouveau montant du lot 1 s'élève donc à 15 270€ H.T. L'avenant présenté étant supérieur à 10% du montant initial, une délibération formelle du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Madame le Maire à signer l'avenant.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'exposé présenté,

Vu la présentation en commission Finances du 04 décembre 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant au lot 1 – démolitions – maçonneries du marché de travaux de transformation d'un cabinet dentaire en cabinet médical pour un montant de 1 670€ H.T ;

Marina LUCAS
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20231219-

23812d-DE Recu le 21/12/2023

Le Maire,
Nadine YOU